



Ministre du Transport et de l'Infrastructure

Palais législatif, Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8 CANADA

PROCLAMATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

DANS LA PROVINCE DU MANITOBA

ATTENDU QUE la province du Manitoba est aux prises avec de graves incendies échappés de grande étendue et qu'il existe dans toute la province un danger d'incendie de très élevé à extrême qui exige une action immédiate afin de prévenir ou de limiter des pertes de vie, des situations qui risquent de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être de la population et des dommages aux biens et à l'environnement,

PAR CONSÉQUENT, conformément au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les mesures d'urgence*, c. E80 de la *Codification permanente des lois du Manitoba*, je soussignée, Lisa Naylor, ministre chargée de l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*, proclame l'état d'urgence dans l'ensemble de la province du Manitoba. L'état d'urgence prend effet le 28 mai 2025, à 17 heures.

FAIT le 28 mai 2025,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Naylor', written over a horizontal line.

Lisa Naylor

Ministre chargée de l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*